

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 04 Juillet 2022 à 20 heures 30

Le 04 Juillet 2022, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni en salle des Mariages à Vire, sous la présidence de M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 28 Juin 2022.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés sur le site internet et au siège de la Mairie de Vire Normandie le 28 Juin 2022.

Sommaire :

Le Maire de Vire Normandie certifie que les formalités prescrites par les articles L. 2121-7 à L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales ont été observées pour la convocation et la réunion du Conseil.

La séance est ouverte à 20 heures 30

Liste des élus présents, excusés et absents :

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 35

Quorum (16) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 7

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 5

Nombre de membres absents: 5

NOMS DES CONSEILLERS	Présent	Excusé	Absent	A donné pouvoir à
ANDREU SABATER Marc	<input checked="" type="checkbox"/>			
DESMOTTES Nicole	<input checked="" type="checkbox"/>			
MARY Gérard	<input checked="" type="checkbox"/>			
ROSSI Annie	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOETHALS Corentin	<input checked="" type="checkbox"/>			
MADELAINE Catherine	<input checked="" type="checkbox"/>			



MALOISEL Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>			
BALLÉ Marie-Noëlle	<input checked="" type="checkbox"/>			
GALLIER Pierre-Henri	<input checked="" type="checkbox"/>			
LEMARCHAND Marie-Claire	<input checked="" type="checkbox"/>			
PICOT Régis	<input checked="" type="checkbox"/>			
OLLIVIER Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>			
VELANY Guy		<input checked="" type="checkbox"/>		
CORDIER Marie-Ange		<input checked="" type="checkbox"/>		GOETHALS Corentin
BAZIN Lucien		<input checked="" type="checkbox"/>		Régis PICOT
MOREL Marie-Odile	<input checked="" type="checkbox"/>			
DROULLON Joël			<input checked="" type="checkbox"/>	
ROBBES Martine	<input checked="" type="checkbox"/>			
CHÉNEL Fernand	<input checked="" type="checkbox"/>			
LE DRÉAU Nathalie	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUMONT Eric		<input checked="" type="checkbox"/>		Catherine MADELAINE
COIGNARD Cindy	<input checked="" type="checkbox"/>			
MALLÉON Philippe	<input checked="" type="checkbox"/>			
LETELLIER Nadine	<input checked="" type="checkbox"/>			
LELARGE Michel	<input checked="" type="checkbox"/>			
MAINCENT Lyliane	<input checked="" type="checkbox"/>			
RENAULT Dimitri	<input checked="" type="checkbox"/>			
FOUBERT Françoise	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOSSMANN Patrick	<input checked="" type="checkbox"/>			
GOULHOT Meiggle			<input checked="" type="checkbox"/>	
LEFEBVRE Yoann	<input checked="" type="checkbox"/>			
VIGIER Maud			<input checked="" type="checkbox"/>	
COURTEILLE Jacques		<input checked="" type="checkbox"/>		Marc ANDREU SABATER
MASSÉ Aurélie			<input checked="" type="checkbox"/>	
BINET Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>			
BEDEL Sandra			<input checked="" type="checkbox"/>	
MARTIN Pascal	<input checked="" type="checkbox"/>			
PIGAULT Jane	<input checked="" type="checkbox"/>			
COUASNON Serge	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUVAUX Maryse	<input checked="" type="checkbox"/>			
DUBOURGUAIS Roselyne	<input checked="" type="checkbox"/>			
FAUDET Olivier		<input checked="" type="checkbox"/>		Pascal MARTIN
RENAULT Régine	<input checked="" type="checkbox"/>			
TOULUCH Jean-Claude	<input checked="" type="checkbox"/>			
LABROUSSE Sabrina		<input checked="" type="checkbox"/>		
LEVERRIER Rosine	<input checked="" type="checkbox"/>			
GELEZ Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>			

Départ de Mme MOREL après le vote de la délibération n°14
 Départ de Mme LEVERRIER après le vote de la délibération n°24.

Soit un nombre de 35 conseillers présents et 5 pouvoirs.

Un quorum de 16 atteint pour 35 conseillers présents.

Décisions du Maire :

En application des dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivité Territoriale, et en vertu de la délibération n°2 (2020.07) du 10 juillet 2020, Monsieur le Maire communique aux membres du Conseil les décisions du maire qui ont été prises.

MAI 2022		
60	12.05.2022	Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le Piano à Pouces Théâtre pour l'organisation d'un spectacle au musée
61	17.05.2022	VN22026A Remplacement et maintenance des projecteurs des salles du Cinéma le Basselin à Vire Normandie Lot 1 Fourniture et installation de projecteurs numériques
62	17.05.2022	VN22026B Remplacement et maintenance des projecteurs des salles du Cinéma le Basselin à Vire Normandie Lot 2 Maintenance des projecteurs
63	20.05.2022	VN22018 Réfection complète de la toiture de l'église de Saint Germain de Tallevende
64	25.05.2022	VN22032 Contrat de maintenance système de détection incendie / extinction du serveur informatique à la mairie de Vire
JUIN 2022		
65	01.06.2022	Modification régie de recettes Conservatoire de Musique et de Danse
66	09.06.2022	Marché n°VN22015 - contrat de télésurveillance de la salle informatique principale de Vire Normandie
67	09.06.2022	Marché VN 22014 – Travaux d'aménagement de voirie Rue Girard à Vire
68	10.06.2022	Signature de contrat de cession de droit d'exploitation de spectacle dans le cadre de la parade de Noël le dimanche 11 décembre 2022
69	17.06.2022	Marché n° VN 22016 – Contrat de désenfumage
70	17.06.2022	Signature d'une convention pour mise à disposition gratuite et permanente sur 2022 par le Centre Socio Culturel Charles Lemaître de deux minibus au profit de l'association les Virevoltés.
71	23.06.2022	Vente d'herbe à faucher 2022 - COULONCES
72	23.06.2022	Tarifs des spectacles organisés par le service La halle Michel Drucker de septembre à décembre 2022
73	27.06.2022	Marché n° VN 21050– Travaux d'éclairage public (programme 2021-2022) – Avenant 2

La séance est ouverte à 20 heures 30 par M. le Maire Marc ANDREU SABATER.

M. le Maire a Indiqué :

- Les membres ayant donné pouvoir
- Les membres s'étant excusés.

Le quorum étant atteint à l'ouverture et pour chacune des délibérations examinées.

Approbation à l'unanimité du procès-verbal du 23 Mai 2022.

Monsieur Samuel BINET est désigné secrétaire de séance.

Discussion début de séance

Concernant l'approbation du procès-verbal du précédent Conseil municipal, M. Couasnon interpelle les élus de la majorité sur la question des abris pour les pistes cyclables, au regard des dispositions du code des transports. Les gares de voyageurs doivent être équipés de stationnements sécurisés pour les vélos avant le 1er janvier 2024. Ces équipements sont obligatoires et pas optionnels. Les collectivités étaient invitées à se prononcer avant le 1er janvier 2021. La gare de Vire ne figure pas dans le décret listant les gares devant être équipées. M. Couasnon s'interroge : qui a failli ? la SNCF ou la commune ? Est-il encore possible de délibérer pour bénéficier du financement SNCF ?

Sinon, qui va supporter le coût ? Par ailleurs, le projet French Mobility est-il toujours d'actualité ?

M. le Maire indique que le projet de pôle multimodal n'est absolument pas abandonné, il relève de la compétence de l'intercommunalité. Il regrette que la question posée n'ait pas été transmise dans les délais. Mme Rossi précise que le mot « optionnel » visait une tranche du marché, mais que les abris vélos font bien partie du marché. Ce n'était pas un mot venant contredire la réglementation.

Par ailleurs, la délibération numéro 28, annoncée dans l'ordre du jour au sujet de la végétalisation des cimetières, est retirée. A ce stade, la délibération déjà prise sur le sujet l'an passé suffit par rapport aux cofinancements à intervenir sur ces opérations

L'ordre du jour du Conseil Municipal est ensuite abordé.

COMMUNE DE VIRE NORMANDIE

I. FINANCES – COMMANDE PUBLIQUE – AFFAIRES JURIDIQUES

Rapporteur : Annie ROSSI

Thématique Finances

1. Passage au Compte Financier Unique et à la nomenclature comptable M57 en 2023
2. Budget la Douitée – Décision modificative n° 1
3. TLPE 2023
4. Demande de subvention projet Eglise Coulonces
5. Signature de l'avenant n° 7 avec la Société VIRIA

Rapporteur : Monsieur le Maire

6. Garantie d'emprunt au profit d'Inolya pour la construction d'une Gendarmerie.

II. PERSONNEL, GESTION DES EMPLOIS ET DES COMPETENCES, FORMATION

Rapporteur : Régis PICOT

7. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune de Vire Normandie et le Centre Communal d'Action Social de Vire Normandie
8. Délibération portant création d'un Comité Social Territorial local – Fixation du nombre de représentants
9. Délibération sur la durée du temps de travail
10. Délibération sur la mise en place d'un forfait pour les séjours de vacance et d'accueil de loisirs
11. Ouverture du recrutement de l'emploi de responsable des affaires juridiques à des contrats de trois ans
12. Délibération relative à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps non complet (24h/35h)
13. Délibération relative à la création des professeurs de musique sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2^{ème} classe ou 1^{ère} classe
14. création d'un poste de responsable des politiques d'accueil à Vire Normandie et de la citoyenneté.
15. Création d'un poste de directeur adjoint au sein de la Direction des Ressources Humaines

III. ENFANCE, ÉDUCATION, JEUNESSE, ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR, CULTURE

Rapporteur : Marie-Claire LEMARCHAND

CULTURE

La Halle

16. La Halle : tarifs 2023

IV. ACTION SOCIALE ET SOLIDARITÉS

Rapporteur : Catherine MADELAINE

17. Convention de partenariat relative à l'action « Ciné-Débat » entre le centre communal d'action sociale de Vire Normandie (CCAS), l'établissement public de santé mentale (EPSM), le comité d'éducation pour la santé et la citoyenneté du bocage virois (CESCIBV) et la commune nouvelle de Vire Normandie, relative à l'action « Ciné-Débat »

V. MOBILITE, CIT'ERGIE, TRANSITION ÉCOLOGIQUE ET ÉNERGETIQUE

Rapporteur : Gilles MALOISEL

18. Organisation de la semaine européenne du développement durable sur le territoire de Vire Normandie en septembre-octobre 2022

VI. ADMINISTRATION GÉNÉRALE - REPRÉSENTATION - INTERCOMMUNALITÉ - EPIC

19. Délégations de services publics – rapports d'activités 2021 :

Rapporteur : Gilles MALOISEL

- a) Aquavire

Rapporteur : Guy VELANY

- b) Transports urbains

Rapporteur : Gilles MALOISEL

- c) Réseau de chaleur urbain

Rapporteur : Régis PICOT

d) marché – droits de places

Rapporteur : Joël DROULLON

e) Rapports d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière

a) Eau

b) Assainissement

f) Rapports sur le prix et la qualité du service public

c) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif - Exercice 2020

VII. URBANISME, PATRIMOINE, HABITAT, COMMERCE.

Habitat

Rapporteur : Nicole DESMOTTES

20. Programme Local de l'Habitat (PLH) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - subventions aux particuliers
21. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers
22. OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accession à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers
23. PLH - Action n°2 - Opération Façade : subventions
24. Transfert de la compétence « logement/habitat » à l'Intercom de la Vire au Noireau et modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau : Définition de l'intérêt communautaire en matière de politique du logement/habitat

Foncier

Rapporteur : Pierre-Henri GALLIER

25. Groupement de commande – RD 524 Truttemer le Grand Truttemer le Petit

VIII. PROJETS STRUCTURANTS ET TRAVAUX MUTUALISÉS

Rapporteur : Gérard MARY

26. Validation APD – lot n° 2- rénovation énergétique du groupe scolaire André Malraux
27. Financement et planification – mise en place de serres maraichères
28. Financement et planification – végétalisation des cimetières de Vire Normandie

COMMUNES DÉLÉGUÉES

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE COULONCES

Rapporteur : Gilles MALOISEL

29. Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir.

COMMUNE DÉLÉGUÉE DE TRUTTEMER LE GRAND

Rapporteur : Pierre-Henri GALLIER

30. Modification de la durée et du montant mensuel du Crédit-Bail Mobilier au 1er juillet 2022

OUVERTURE DE L'ORDRE DU JOUR DE SÉANCE

COMMUNE DE VIRE NORMANDIE	
1. Passage au Compte Financier Unique et à la nomenclature comptable M57 en 2023	Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'appliquer la M 57 à compter du 1^{er} janvier 2023 pour le budget principal,
- d'expérimenter à compter de la même date le Compte Financier Unique pour le budget principal et les budgets annexes (à lister ; hors M 4) si la candidature de la commune au CFU est retenue.
- D'habiliter M.le Maire à signer tout document nécessaire à l'application de cette décision et notamment la convention avec l'État pour l'expérimentation du CFU.

2. Budget la Douitée – Décision modificative n° 1	Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	--

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord sur cette décision modificative.

3. TLPE 2023	Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--------------	--

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de maintenir l'exonération de plein droit des enseignes dont la superficie totale cumulée est inférieure ou égale à 7m² ;
- de supprimer l'exonération totale si la somme de la superficie est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12m², et de mettre en place l'exonération prévue par l'article L.2333-8 du CGCT, et qui concerne les enseignes non scellées au sol, si la somme de leur superficies est supérieure à 7 m² et inférieure ou égale à 12m²,
- de maintenir la réfaction de 50 % prévue par l'article L.2333-8 du CGCT, concernant Les enseignes dont la somme des superficies est supérieure à 12 m² et inférieure ou égale à 20m² ;
- de fixer le tarif de référence à 15,90 €/m² ;
- de fixer les tarifs
- d'indexer automatiquement les tarifs de la taxe sur la publicité extérieure dans une proportion égale aux taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de l'avant dernière année ;
- de donner tous pouvoirs au Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires au recouvrement de cette taxe ;
- de charger le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux.

4. Demande de subvention projet Eglise Coulonces	Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Annie ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Adopte l'opération et les modalités de financement ;
- Approuve le plan de financement prévisionnel ;

- S'engage à déposer les dossiers de demandes de subventions d'investissement et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- Autorise M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

5. Signature de l'avenant n° 7 avec la Société VIRIA	votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Annle ROSSI : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n° 7 au contrat de concession à intervenir avec la Société VIRIA.

6. Garantie d'emprunt au profit d'Inolya pour la construction d'une Gendarmerie.	votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Monsieur le Maire : Lecture de la délibération.

Le Maire explique que la requalification du quartier sera globale, en associant les habitants, avec une attention particulière aux espaces permettant la rencontre et les échanges entre les habitants, et aussi aux voies de circulations douces, en particulier si une liaison cyclable peut être insérée.

C'est un projet très important pour la gendarmerie mais aussi pour le quartier.

M. Couasnon se réjouit de cette avancée et interroge la majorité sur le calendrier du projet. Le Maire indique que les travaux pourraient démarrer en 2024, avec une fin du chantier début 2026.

M. Couasnon souligne que cette opération devra remettre sur le marché des pavillons locatifs dont on a besoin.

M. Couasnon demande une réflexion ouverte sur les espaces libérés sur l'emplacement actuel de la gendarmerie (logements), et la friche de l'ancien tribunal. Le Maire indique qu'il y travaille déjà avec le Président du CD14. Le Maire explique qu'il s'agit d'un nouveau quartier qui se construit, et ceci prendra du temps. Il précise qu'il est important d'y travailler dès maintenant même si les opérations verront le jour seulement en 2027 ou 2028.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De signer toute convention avec le bailleur social Inolya pour matérialiser la garantie d'emprunt souscrite.
- D'autoriser M. le maire à signer tout document relatif à cette opération.

<p>7. Création d'un Comité Social Territorial commun entre la Commune de Vire Normandie et le Centre Communal d'Action Social de Vire Normandie</p>	<p>Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0</p>
---	--

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- décide la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de la commune de Vire Normandie et du CCAS de Vire Normandie.

<p>8. Délibération portant création d'un Comité Social Territorial local – Fixation du nombre de représentants</p>	<p>Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0</p>
--	--

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De la création d'un Comité Social Territorial local avec l'institution en son sein d'une formation spécialisée en matière de santé, de sécurité et des conditions de travail.
- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein du CST à : 5
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein du CST à : 5
- Une formation spécialisée est instituée au sein du Comité Social Territorial
- De fixer le nombre de représentants du personnel titulaires au sein de la formation spécialisée à : 5
- De fixer le nombre de représentants de la collectivité titulaires au sein de la formation spécialisée à : 5

9. Délibération sur la durée du temps de travail	Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Révis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De fixer la durée hebdomadaire de travail
- De déterminer les cycles de travail
- Dans le respect du cadre légal et réglementaire relatif au temps de travail, l'organisation des cycles de travail
- De fixer la journée de solidarité
- D'adopter les propositions et le protocole.

10. Délibération sur la mise en place d'un forfait pour les séjours de vacance et d'accueil de loisirs	Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Révis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- fixe les modalités particulières du séjour et les conditions de rémunération

11. Ouverture du recrutement de l'emploi de responsable des affaires juridiques à des contrats de trois ans	Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	--

Révis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'ouvrir au recrutement à des contractuels sur la base des articles visés, ci-dessus, pour l'emploi de responsable des affaires juridiques.
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

12. Délibération relative à la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (24h/35h)	Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Révis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- La création, à effet du 1er juillet 2022, d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (24h/35h).
- Que la suppression d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2ème classe à temps non complet (11h30/35h) sera entérinée lors d'une prochaine séance du conseil municipal après avis du comité technique :
- Que les dépenses correspondantes seront imputées sur les crédits prévus à cet effet au budget.

13. Délibération relative à la création des professeurs de musique sur les grades d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe ou 1ère classe	Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	--

Révis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide la création :

- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (8h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (8h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (10h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 2ème classe (2.5h/20h),
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (2.5h/20h)
- d'un emploi d'assistant d'enseignement artistique principal de 1ère classe (10h/20h).

14. création d'un poste de responsable des politiques d'accueil à Vire Normandie et de la citoyenneté.	Votants : 40 dont 5 pouvoirs Vote pour : 40 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Révis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité , décide :

- DE PROCÉDER à la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

15. Création d'un poste de directeur adjoint au sein de la Direction des Ressources Humaines	Votants : 39 dont 5 pouvoirs Vote pour : 39 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- DE PROCÉDER à la création d'un emploi d'attaché territorial à temps complet (de catégorie A),
- DE DIRE que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits sur chacun de ces budgets au chapitre 012.

16. La Halle : tarifs 2023	Votants : 39 dont 5 pouvoirs Vote pour : 39 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
----------------------------	--

Régis PICOT : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- donne un avis favorable à la mise en place de ces tarifs pour l'année 2023.

17. Convention de partenariat relative à l'action « Ciné-Débat » entre le centre communal d'action sociale de Vire Normandie (CCAS), l'établissement public de santé mentale (EPSM), le comité d'éducation pour la santé et la citoyenneté du bocage virois (CESCIBV) et la commune nouvelle de Vire Normandie, relative à l'action « Ciné-Débat »	Votants : 39 dont 5 pouvoirs Vote pour : 39 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Catherine MADELAINE : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- de conclure une nouvelle convention partenariale pour la période du 1^{er} janvier 2022 au 31 décembre 2025, et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

18. Organisation de la semaine européenne du développement durable sur le territoire de Vire Normandie en septembre-octobre 2022	Votants : 39 dont 5 pouvoirs Vote pour : 39 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- Donne son accord à une subvention à My Roll's,

<p>19. Délégations de services publics – rapports d'activités 2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Aquavire b) Transports urbains c) Réseau de chaleur urbain d) marché – droits de places e) Rapports d'activité des services exploités en régie dotée de l'autonomie financière <ul style="list-style-type: none"> a) Eau b) Assainissement f) Rapports sur le prix et la qualité du service public <ul style="list-style-type: none"> c) Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif - Exercice 2020 	<p>Le Conseil Municipal prend acte</p>
---	---

Chaque rapporteur donne lecture de la délibération.

Transports urbains :

M. Couasnon regrette une information elliptique avec trop peu d'informations.

Il y a très peu de voyageurs chaque jour, ce qui est révélateur de la très faible attractivité de notre réseau de transports urbains. La subvention représente 98% des recettes de l'exploitant.

Il ne s'agit pas d'augmenter les tarifs mais de faire évoluer le service : il demande la gratuité totale comme dans beaucoup de villes. La gratuité c'est la simplicité. Actuellement, grille tarifaire des scolaires est abondante et trop complexe. C'est un travail conséquent pour une si faible recette. Il faut envisager autrement le transport urbain pour un développement des transports collectifs. Au regard de la dépense engagée de la collectivité, la fréquentation et les services rendus ne sont pas au rendez-vous.

Pourquoi ne pas expérimenter la gratuité pendant la semaine européenne du développement durable ?

Sur la gratuité, il y a eu des discussions avant le dernier contrat de délégation, rappelle M. le Maire.

Lors des prochaines discussions, c'est à nouveau une question qui se posera en effet.

Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public de l'Assainissement Non Collectif - Exercice 2020

Mme Leverrier évoque le taux de pesticides. Le traitement de l'eau n'élimine pas tous les pesticides.

Mme Desmottes rappelle que l'eau distribué au robinet est potable. Les analyses de l'ARS sont accessibles au public. Les échanges s'accordent sur les enjeux environnementaux avec des problématiques autour de la culture du maïs et de la betterave.

Le Maire regrette le faible nombre d'élus ayant participé à la présentation en Commission Générale.

Le conseil municipal prend acte.

20. Programme Local de l'Habitat (PLH) Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) - subventions aux particuliers	Votants : 39 dont 5 pouvoirs Vote pour : 39 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	--

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le versement de la prime au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- de dire que la dépense d'un montant total 7223 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

21. OPAH Classique et OPAH RU 2020-2025 - subventions aux particuliers	Votants : 39 dont 5 pouvoirs Vote pour : 39 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le versement des primes visées en annexe, au vu des factures acquittées et visées par l'animateur de l'OPAH.
- de dire que la dépense d'un montant total 16 433 € sera imputé au compte 2042 de Vire Normandie.

22. OPAH/OPAH RU 2020-2025 : Aides à l'accèsion à la propriété (dans l'ancien) et à la transformation d'usage – Subventions aux particuliers	Votants : 39 dont 5 pouvoirs Vote pour : 39 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le versement de la prime pour ces dossiers ;
- De dire que la dépense d'un montant total de 9 000 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.

23. PLH - Action n°2 - Opération Façade : subventions	Votants : 39 dont 5 pouvoirs Vote pour : 39 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	--

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le versement de l'aide concernant ce dossier,
- de dire que la dépense d'un montant total de 3510,91 € sera imputée au compte 2042 de Vire Normandie.

- de dire que la dépense d'un montant total de 3510,91 € sera imputée à l'état spécial de la commune déléguée de Vire.

24. Transfert de la compétence « logement/habitat » à l'Intercom de la Vire au Noireau et modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau : Définition de l'intérêt communautaire en matière de politique du logement/habitat	Votants : 39 dont 5 pouvoirs Vote pour : 37 dont 5 pouvoirs Vote contre : 2 dont 0 pouvoir Abstentions : 0
---	---

Nicole DESMOTTES : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser la modification des statuts de l'Intercom de la Vire au Noireau, à compter du 1^{er} septembre 2022, et ainsi définir l'intérêt communautaire en matière de politique du logement/habitat par la rédaction susmentionnée
- d'habiliter M. le Maire, ou son représentant, pour prendre toute mesure liée à la mise en œuvre de cette délibération.

25. Groupement de commande – RD 524 Truttemer le Grand Truttemer le Petit	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
---	--

Pierre Henri GALLIER : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- autorise le transfert de la maîtrise d'ouvrage de travaux connexes d'amélioration pour l'aménagement foncier de la RD 524 entre la commune de Vire Normandie et le département du Calvados ;
- autorise le maire ou son représentant à signer tous documents associés à cette délibération permettant la réalisation des travaux mentionnés dans la délibération, notamment la convention financière ;
- charge le Maire ou son représentant de l'exécution de la délibération ;

26. Validation APD – lot n° 2- rénovation énergétique du groupe scolaire André Malraux	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Gérard MARY: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- d'autoriser le Maire à lancer les marchés de travaux pour la rénovation énergétique des bâtiments et à viser les marchés qui s'y rapportent et tout document y afférents
- d'approuver le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 536 628,59 € HT;- d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant au marché de maîtrise d'œuvre fixant le forfait définitif de rémunération de la maîtrise d'œuvre au montant 52 052,97 € HT sur la base des 9.7 % du marché de MOE.- d'approuver la phase APD sur le montant prévisionnel à 536 628,59 € HT- d'autoriser le Maire à engager la poursuite des études de réalisation du projet (PRO) et de dépôt des demandes de Permis de Construire (PC) ;
- d'autoriser le Maire à solliciter les partenaires pour les demandes de subventions

27. Financement et planification – mise en place de serres maraichères	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0
--	--

Gérard MARY: Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité :

- ADOPTE le projet Technique ;
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel et son planning ;
- S'ENGAGE à répondre aux différents appels à projets qui seront les plus opportuns ainsi qu'à déposer les différents dossiers de demandes de subventions d'investissement auprès de différents cofinanceurs et à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des différentes subventions ;
- AUTORISE M. le Maire à signer tout document relatif à cette opération notamment tout avenant avec la DRAFF pour modification du plan prévisionnel et du calendrier de l'opération.

28. Financement et planification – végétalisation des cimetières de Vire Normandie	Point retiré
---	--------------

COMMUNES DELEGUÉES	
COMMUNE DELEGUÉE DE COULONCES	
29. Lotissement communal « Résidence du Pont de la Londe » - Vente d'un lot à bâtir.	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0

Gilles MALOISEL : Lecture de la délibération.

Pas d'intervention.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De valider le prix de vente du lot n° 1, parcelle 187 ZC 95, avec TVA sur marge,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte de vente en l'étude de Maître Aline LEMARECHAL, notaire associé, dont le siège est situé 43, rue de Caen à Vire 14500 VIRE NORMANDIE.

COMMUNE DÉLÉGUÉE de TRUTTEMER LE GRAND	
30. Modification de la durée et du montant mensuel du Crédit-Bail Mobilier au 1 ^{er} juillet 2022	Votants : 38 dont 5 pouvoirs Vote pour : 38 dont 5 pouvoirs Vote contre : 0 Abstentions : 0

Pierre Henri GALLIER : Lecture de la délibération.

Questions de M. Martin :

- Pascal Martin regrette que le monument devant lequel la cérémonie du 11 novembre est réalisée, au cimetière Saint-Benoît, ainsi que la tombe de Pierre Alexandre, gardent leurs gerbes de fleurs une grande partie de l'année. Il souhaite qu'ils soient plus régulièrement entretenus.
- Le sujet de l'eau . On connaît une période de sécheresse historique. Il avait évoqué une réserve d'eau à la carrière GBN. Ça aurait pu être un lieu pour le club subaquatique Belouga. Cela ferait une seconde réserve d'eau. Pour l'instant, il y a une prolongation de l'autorisation de la période d'exploitation pour la carrière GBN.

Le conseil municipal à l'unanimité, décide :

- De prolonger de 24 mois la durée du crédit-bail, allant ainsi jusqu'au 31/12/2026 (du 01/01/2020 au 31/12/2026)
 - De fixer à 281 € 12 TTC (Soit 234 € 26 HT) les versements mensuels
-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures

Le Maire
Marc
ANDREU SABATER



Le secrétaire de séance :

Samuel EINET

